

## MODIFICATIONS À CERTAINES INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

1. *L'instruction complémentaire 11-102IC à la Norme multilatérale 11-102 sur le régime de passeport, l'instruction générale canadienne 11-203 sur le traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires, l'instruction complémentaire 23-103IC à la Norme canadienne 23-103 sur la négociation électronique, l'instruction complémentaire 31-103IC à la Norme canadienne 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, l'instruction complémentaire 45-102IC à la Norme canadienne 45-102 sur la revente de titres, l'instruction complémentaires 45-106IC à la Norme canadienne 45-106 sur la Dispense de prospectus et d'inscription, l'instruction complémentaire 51-105IC à la Norme multilatérale 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains sont modifiées.*
2. *Les textes mentionnés à l'article 1 sont modifiés en remplaçant « Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription » avec « Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus » partout où il se trouve; et*
3. *Les modifications entrent en vigueur le 5 mai 2015.*